



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 30 juin 1997**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 42

Convocation du Conseil Municipal :  
le 13 Juin 1997

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 1er Juillet 1997

**Centre de Loisirs sans hébergement - Prise en charge par le CCAS  
- Suppression du Service**

[\[Annexe\]](#)

**Président :**

**M. Bernard BELLEC - Maire de Niort**

**Présents :**

***Adjoints :***

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, M. Jean-Claude ALAZARD, M. Gilles FRAPPIER, Mme Françoise GAILLARD, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

***Conseillers :***

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, M. Pierre GUERIT, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Frédéric ROUILLE, M. Hervé LAMPIN, M. Claude VITELLINI, M. Michel RIVALLIN, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE

**Secrétaire de séance :** Guy-Marie GUERET

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Mme Marie-Josèphe SOULISSE donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.  
Mme Nadine PINSON donne pouvoir à Mme Maryse ROUZIER.  
M. Michel GENDREAU donne pouvoir à Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD.  
Mme Christiane FASILLEAU donne pouvoir à M. Paul SAMOYAU.  
M. Pierre STEVENET donne pouvoir à M. Jean PILLET.  
Mme Janine LUCAS donne pouvoir à Mme Jacqueline LEFEBVRE.

**Excusés :**

***Adjoints :***

M. Jean-Robert BEJUGE

***Conseillers :***

Mme Christiane ROUSSELLE, Mme Catherine REYSSAT

## CONSEIL MUNICIPAL DU 30 juin 1997

Secrétariat Général

**Centre de Loisirs sans hébergement - Prise en charge par le  
CCAS - Suppression du Service**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

La dimension sociale inhérente à l'activité des Centres de Loisirs fait que ces services entrent naturellement dans le champ d'action du CCAS.

Offrant aux publics de tous âges, des plus jeunes aux plus âgés, une gamme étendue de services, le CCAS a engagé une réflexion sur le développement d'une intervention plus spécifique en direction de l'enfance.

C'est dans ce cadre qu'a été envisagée la prise en charge par le CCAS d'une activité de Centres de Loisirs sans hébergement.

Cette activité est jusqu'alors assurée par les Services de la Ville de Niort.

Il est proposé de mettre fin à celle-ci, étant entendu que la continuité du service offert à nos jeunes publics sera assurée par la création par le CCAS d'un service équivalent, perspective ouverte par délibération de son Conseil d'Administration en date du 9 juin 1997.

Les Centres de Loisirs continueront, comme par le passé, d'accueillir les enfants dans différents groupes scolaires ainsi qu'à Chantemerle.

Vous serez amenés à vous prononcer par d'autres délibérations sur les conditions et modalités selon lesquelles la Ville de Niort interviendra pour la mise en oeuvre par le CCAS des moyens nécessaires à l'exercice de son activité nouvelle, s'agissant des questions de personnels (délibération de ce jour) et de l'organisation du service de restauration (délibération ultérieure).

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver la suppression du Service Municipal des Centres de Loisirs sans hébergement à la date du 31 août 1997.

### **LE CONSEIL ADOPTE**

|                 |    |
|-----------------|----|
| Pour :          | 42 |
| Contre :        | 0  |
| Abstention :    | 0  |
| Non participé : | 0  |

Le Maire de Niort

Bernard BELLEC

[Ordre du jour](#)